

FICHE CSE : LES ENJEUX ET DEFIS DE L'ECOLE DE DEMAIN

L'école de demain est issue de notre histoire nationale ms elle est confrontée auj. à des changements très rapides : mondialisa° et globalisation, diversité culturelle accrue de nos sociétés de + en + axées sur le savoir, influence des nouvelles technologies...

QUEL AVENIR POUR L'ECOLE ?

Au niveau national, on assiste à une **vague de réformes rapides** qui déstabilisent la profession. En effet, les missions confiées aux enseignants se sont multipliées, le public accueilli est très **hétérogène** et une partie du travail des enseignants reste **invisible**. Il devient nécessaire de **restaurer la confiance au sein de la communauté éducative** et de **redonner sens à l'école**.

L'OCDE a tenté de proposer des réponses face aux nouveaux enjeux en élaborant « six scénarios pour l'école du futur »

Extrapolation du statu quo :

- ✓ **Scénario 1 : Systèmes scolaires bureaucratiques forts** : L'école souffre de problèmes d'image et de ressources. Enseigner est considéré comme un « art individuel », une grande attention est portée au perfectionnement professionnel des enseignants.
- ✓ **Scénario 2 : Extension du modèle de marché (développement de la concurrence)** : insatisfaction générale envers l'école conduit à remanier les systèmes publics ; essor de la valorisation et des mécanismes de validation fondés sur la demande, et à une plus grande diversité des prestataires et des professionnels. Les inégalités se creusent.

Rescolarisation :

- ✓ **Scénario 3 : L'école au cœur de la collectivité** : renforcement du rôle de l'école dans la société, l'école est d'abord un lieu d'insertion sociale et de préparation des citoyens. Les enseignants jouissent d'un statut élevé, avec des dispositions contractuelles plus variées, une augmentation des rémunérations, et un rôle important des autres acteurs.
- ✓ **Scénario 4 : L'école comme organisation apprenante ciblée** : l'école est centrée sur les savoirs et leur transmission. Les enseignants ont un rôle central, un statut élevé, des rémunérations et des conditions de travail satisfaisantes ; le travail en réseau, l'innovation, le perfectionnement professionnel, la recherche sont valorisés.

Déscolarisation :

- ✓ **Scénario 5 : Réseaux d'apprenants et société en réseau** : insatisfaction envers l'école s'est généralisée, on assiste à un rejet des systèmes scolaires organisés. Des « réseaux de formation » s'organisent dans la « société en réseau » ; la frontière entre enseignant et élève, parent et enseignant, enseignement et collectivité s'estompe. De nouveaux professionnels de l'enseignement apparaissent, recrutés par les opérateurs du marché en réseau.
- ✓ **Scénario 6 : Exode des enseignants – désintégration** : pénurie d'enseignants, école menacée de « désintégration ». Les conditions de travail des enseignants se dégradent, le marché de « l'école à la maison » est en plein essor.

LA POLITIQUE EDUCATIVE DE L'ECOLE

L'EN peine à lutter contre les **inégalités scolaires** et favorise au contraire la **reproduction sociale**. L'enjeu crucial est donc de repenser l'enseignement pour s'adresser **à des enfants qui n'ont que l'école pour apprendre**. Le **défi de la démocratisation de l'école** est d'autant plus ardu à relever que les contenus et les objets d'enseignement ont considérablement gagné en abstraction depuis les années cinquante.

LA LOI SUR LA REFONDATION DE L'ECOLE

Le gouv français s'est engagé dans une **refonda° de l'école de la Rép** faisant de la jeunesse et de l'éduca° la priorité de la na°

La **loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'Ecole de la République du 8 juillet 2013** s'organise autour de l'idée d'une école juste pour tous et exigeante pour chacun, et se décline en 25 mesures clés :

- 1- Création des ESPE
- 2- Nouvelle formation initiale pour les enseignants et les personnels d'éducation
- 3- Rééquilibrage des moyens en faveur du primaire (assurer l'apprentissage des fondamentaux)

- 4- Mise en place du dispositif « Plus de maîtres que de classes »
- 5- Développement de l'accueil des enfants de moins de 3 ans
- 6- Redéfinition des missions de l'école maternelle
- 7- Création d'un fonds spécifique d'aide aux communes pour la mise en œuvre de la réforme des rythmes
- 8- Mise en place d'une éducation au numérique
- 9- Création d'un service public de l'enseignement numérique
- 10- Elargissement du domaine de l'exception pédagogique
- 11- Clarification de la répartition des compétences entre l'Etat et les collectivités territoriales
- 12- Redéfinition du socle commun et élaboration de nouveaux programmes
- 13- Création d'un Conseil supérieur des programmes
- 14- Introduction d'un enseignement moral et civique
- 15- Mise en place d'un parcours d'éducation artistique et culturelle
- 16- Enseignement obligatoire d'une langue vivante dès le cours préparatoire
- 17- Réaffirmation et redéfinition du système des cycles d'enseignement
- 18- Transition école-collège facilitée
- 19- Aide aux élèves en difficulté repensée
- 20- Rénovation du collège unique
- 21- Instauration pour tous d'un droit au premier niveau de qualification reconnu
- 22- Réforme de la carte des formations professionnelles initiales
- 23- Mise en place de projets éducatifs territoriaux
- 24- Association plus étroite des collectivités territoriales à la gestion des établissements
- 25- Création d'un Conseil national d'évaluation du système éducatif

MESURE 4 : PLUS DE MAITRES QUE DE CLASSES (CIRCULAIRE DE 2012)

Doter les écoles volontaires des secteurs en difficulté d'un **enseignant supplémentaire**. Engagement pluriannuel permet un accompagnement des élèves vers la **maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture**. Permet la mise en place **d'organisations pédagogiques diverses et adaptées** afin de mieux répondre aux besoins des élèves.

MESURE 5 : DEVELOPPEMENT DE L'ACCUEIL DES ENFANTS DE MOINS DE TROIS ANS (2012)

Création de 900 classes spécifiques. **25 000 élèves de moins de 3 ans sont désormais accueillis**, soit dans ces classes dédiées, soit en petite section. Le taux de scolarisation des enfants de moins de 3 ans est donc aujourd'hui de 11,7% (20,6 % dans l'éducation prioritaire). Il s'agit de **favoriser la réussite scolaire des élèves issus des zones socialement défavorisées**. Le projet d'accueil de ces enfants nécessite une **coordination très importante avec les collectivités locales**. Les municipalités doivent permettre un accueil matériel de bonne qualité, c'est-à-dire les locaux, l'aménagement de ceux-ci, le matériel et les jeux doivent être adaptés aux besoins spécifiques des tout-petits. En outre, la municipalité doit proposer un ATSEM spécifiquement formé à l'accueil de ce très jeune public.

Le **projet pédagogique** est présenté et expliqué lors des premières rencontres et les écoles peuvent adapter les horaires scolaires aux rythmes des enfants. La rentrée échelonnée est encouragée. Ce premier moment de vie en collectivité peut être l'occasion pour l'école de **s'ouvrir à d'autres partenaires** tels que les services de la petite enfance (liaison avec les crèches).

MESURE 7 : LA REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES (MISE EN PLACE 2013, APPLIQUEE 2014)

Le gouvernement a également engagé une **réforme des rythmes scolaires** visant à mieux répartir les heures de classe sur la semaine, à alléger la journée de classe et à programmer les enseignements à des moments où la faculté de concentration des élèves est la plus grande. Un décret précise le **cadre réglementaire national** de la nouvelle organisation du temps scolaire, à l'intérieur duquel des adaptations locales sont possibles.

MESURE 8 : L'ECOLE DANS L'ERE DU NUMERIQUE

Service public du numérique éducatif a pour mission d'organiser une offre de contenus et de services pédagogiques numériques à destination de l'ensemble de la communauté éducative.

Les objectifs de la loi sont les suivants :

- ✓ Inscrire le numérique dans les enseignements et développer des pratiques pédagogiques diversifiées
- ✓ Renforcer le plaisir d'apprendre et d'aller à l'école
- ✓ Réduire les inégalités sociales et territoriales
- ✓ Assurer la formation aux outils et ressources numériques + éducation aux médias et à l'usage responsable d'Internet
- ✓ Permettre aux élèves de s'insérer dans la société en tant que citoyens et dans la vie professionnelle
- ✓ Favoriser l'implication des parents dans la scolarité de leurs enfants

Les enseignants, élèves et parents disposeront, dès la rentrée scolaire 2013, de nouveaux services numériques :

- ✓ **Les Fondamentaux** : petits films d'animations, destinés à l'école primaire, pour comprendre des notions
- ✓ **English for schools** : ressources numériques pédagogiques pour 8-11 ans, apprentissage ludique
- ✓ **M@gistère** : dispositif de formation continue en ligne et interactive, pour enseignants 1^{er} degré
- ✓ **Eduthèque** : portail pour enseignants, ressources numériques des grands établissements publics scientifiques pouvant être mobilisés pour un usage pédagogique

MESURE 15 : L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

Il s'agit d'un axe indispensable à la démocratisation culturelle et à l'égalité des chances. Le parcours d'éducation artistique se déroule de l'école primaire au lycée dans la complémentarité des temps scolaire et périscolaire. L'ensemble des pratiques artistiques est à valoriser et à développer.